

COMMENT LIRE UNE ÉTIQUETTE ÉNERGIE ?

ARTICLES

[mise à jour : 11/2018]



L'étiquette énergie permet de comparer la consommation d'appareils électroménagers dans une catégorie donnée. Décryptage.

Lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs, ampoules, pompes à chaleur, chauffe-eau... Les appareils électriques et les électroménagers ont une consommation qui peut varier du simple au double, voire au triple.

Il faut donc disposer en magasin d'informations sur la consommation pour bien choisir sa machine. C'est tout bénéfique pour le portefeuille et pour l'environnement. L'étiquette énergie permet de comparer la consommation des appareils. Elle fournit également d'autres renseignements utiles pour faire un bon achat.

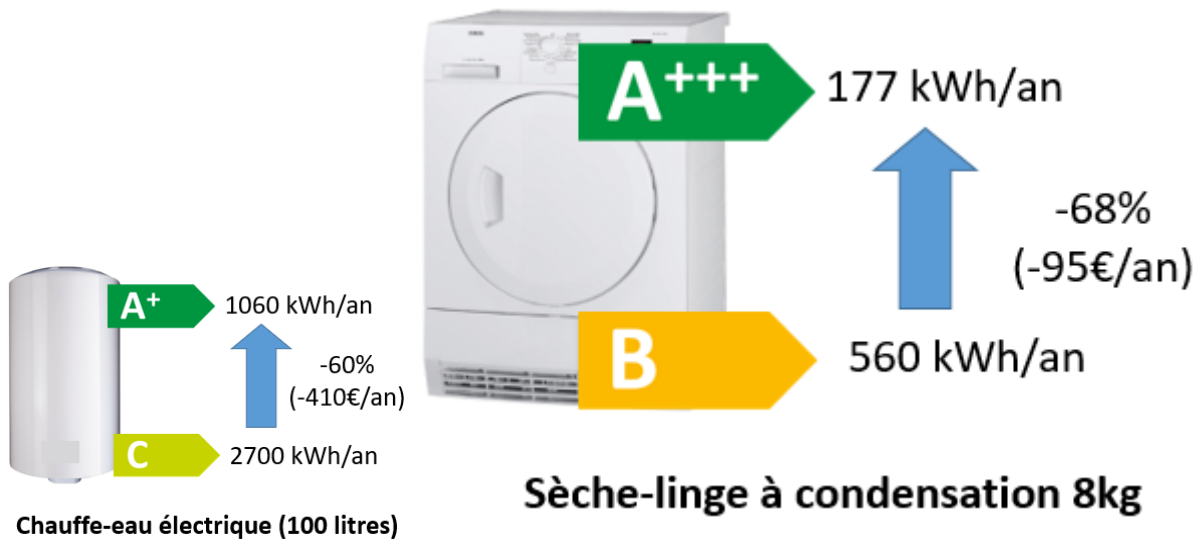
Sommaire :

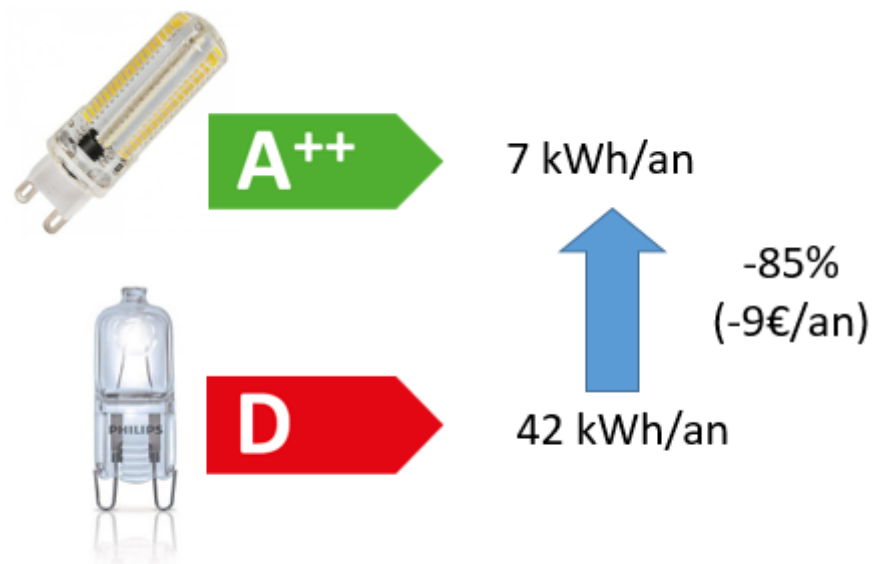
- [Quelles infos fournit l'étiquette énergie ?](#)
 - [La classe énergétique](#)
 - [La consommation d'énergie et d'eau](#)
 - [Le niveau de bruit](#)
 - [Des caractéristiques propres à chaque type d'appareil](#)
- [Sur quels appareils trouve-t-on une étiquette énergie ?](#)

- [Peut-on se fier à l'étiquette énergie ?](#)

> [Voir ce qui change avec cette nouvelle étiquette énergie.](#)

Quelques exemples des économies d'énergie d'une classe à l'autre :





Ampoules de 600 lm à culot G9

Quelles infos fournit l'étiquette énergie ?

L'étiquette énergie présente la classe énergétique sur une échelle de lettres et de couleurs, donne des informations sur les consommations d'eau et d'énergie, le niveau de bruit, la capacité des appareils et d'autres informations utiles pour le consommateur.

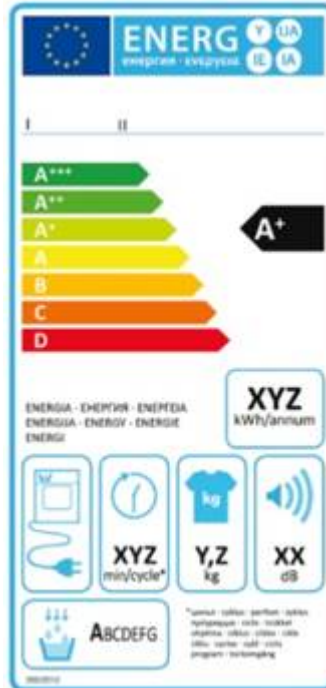
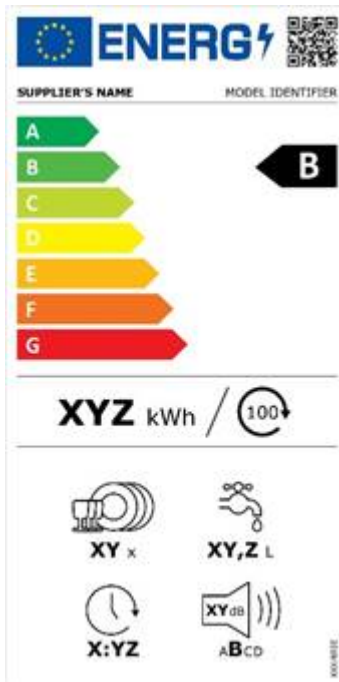
Suivant les types d'appareils on peut rencontrer deux types d'étiquette : l'ancienne ou la nouvelle.

Appareils avec la nouvelle étiquette

Depuis le 1er mars 2021, **une nouvelle étiquette énergie** ^[1] est obligatoire les lave-linge (y compris lavantes-séchantes), les lave-vaisselle, les frigos, les congélateurs, les caves à vin, les télévisions...

Appareils avec l'ancienne étiquette

Les autres appareils soumis à étiquetage conservent provisoirement l'ancien étiquetage. Ampoules (jusqu'en septembre 2021), sèche-linge, chauffe-eau, pompes à chaleur, climatiseurs, hottes de cuisine...



La classe énergétique

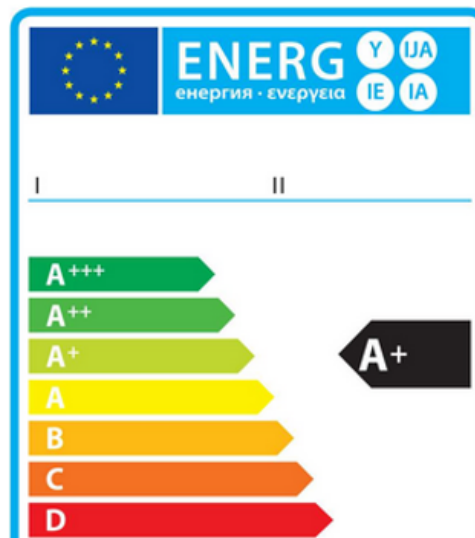
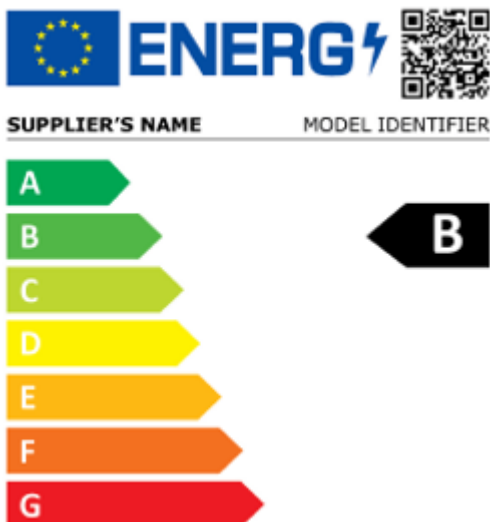
C'est la partie la plus connue de l'étiquette énergie : une échelle colorée accompagnée de lettres.

Nouvelle étiquette

L'échelle générale va de **A** (en vert foncé) pour les appareils les plus économes en énergie, à **G** (en rouge) pour ceux qui consomment le plus.

Ancienne étiquette

L'échelle générale va de **A+++** (en vert foncé) pour les appareils qui consomment le moins énergie, à **D** (en rouge) pour les plus énergivores.



La consommation d'énergie et d'eau

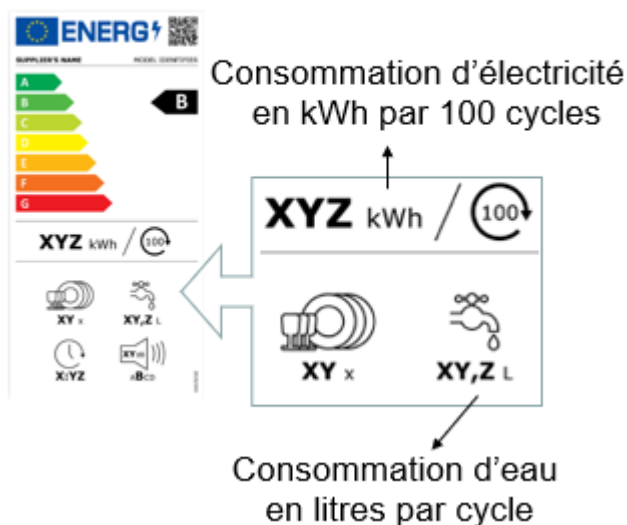
On ne se contente pas de la classe énergétique, qui permet juste de se faire une idée rapide du

caractère économe ou non d'un appareil. Il peut y avoir de **grandes variations au sein d'une même classe**, notamment parce que les appareils ont des capacités différentes (un lave-vaisselle de 15 couverts consomme plus qu'un lave-vaisselle de 12 couverts et un lave-linge de 10 kg consomme plus qu'un lave-linge de 7 kg).

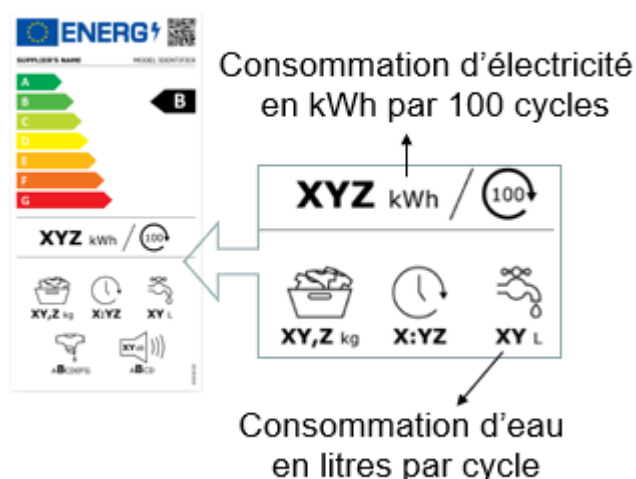
Il faut donc vérifier :

- la consommation d'**énergie**, indiquée en **kWh par an (appareils de froid), par 100 cycles (appareils de lavage) ou par 1000 heures (ampoule, télévision)** ;
- pour les lave-linge et les sèche-linge, la consommation d'**eau**, exprimée en **litres par cycle**.

Lave-vaisselle



Lave-linge



Pour estimer le coût d'électricité de l'appareil, on divise les kWh par 4.^[2]

Le niveau de bruit

L'étiquette énergie indique le **niveau de bruit** de certains appareils (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, pompe à chaleur, chaudière) en dB.

Nouvelle étiquette



Ancienne étiquette



Dans la nouvelle étiquette il y a en outre une classe de A à D pour le niveau de bruit, la classe A regroupant logiquement les appareils les plus silencieux.

Ceci est très utile car une valeur en dB ne parle pas en soi. Or une différence de 3dB signifie un doublement du niveau de bruit ! Par exemple, si on prend deux lave-vaisselle qui produisent 43 dB, le niveau sonore total sera de 46 dB !

Des caractéristiques propres à chaque type d'appareil

D'autres infos peuvent être utiles pour choisir la machine la plus adaptée à ses besoins :

- la **capacité**, exprimée en nombre de couverts pour un lave-vaisselle, en kilos de linge pour une machine à laver, en litres pour un frigo...
- l'**efficacité d'essorage** pour un lave-linge
- la taille de l'écran pour une télévision
- la puissance pour une chaudière
- ...

En savoir plus sur les critères pour :

- [le frigo](#)
- [la machine à laver](#)
- [le sèche-linge](#)
- [le lave-vaisselle](#)

Sur quels appareils trouve-t-on une étiquette énergie ?

L'étiquette énergie est obligatoire sur ces appareils :

- lave-linge
- sèche-linge électrique
- lave-vaisselle
- appareils de froid (frigo, congélateur, combiné réfrigérateur-congélateur)
- four
- chaudière
- boiler
- pompe à chaleur
- climatiseur
- ampoule
- lampe
- téléviseur
- hotte de cuisine
- frigo « cave à vin »

Peut-on se fier à l'étiquette énergie ?

Oui.

Mais...

- **Il peut y avoir un gros écart entre la consommation réelle chez soi** et la consommation affichée. Les mesures sont faites suivant un protocole standard. Cela permet de comparer les appareils sur une même base. Ces conditions de test ne reflètent pas nécessairement les conditions réelles d'utilisation. Par exemple, pour appareils de lavage, on considère le programme économique, si on utilise un autre programme la consommation sera plus élevée.
- **L'étiquette n'est pas établie par un organisme indépendant.** C'est le fabricant qui mesure la consommation d'énergie suivant un protocole standard. Il n'y a pas de contrôle à priori de ce qui est indiqué sur l'étiquette. Ce n'est qu'en cas de plainte qu'une vérification est effectuée. Par exemple si une association de consommateurs qui repère une « erreur » manifeste. **S'il y a fraude avérée, l'appareil peut être retiré du marché.**

- Pour les appareils soumis à la nouvelle étiquette, un **QR code** renvoie vers la base de données [EPREL](#) européenne, **qui sert également à des fins de contrôle.**

Plus d'infos

- [8 conseils pour bien choisir ses gros électroménagers](#)
- Plus d'astuces pour :
 - [l'achat d'une machine à laver](#) et [son utilisation](#)
 - [l'achat d'un sèche-linge](#) et [son utilisation](#)
 - [l'achat d'un lave-vaisselle](#) et [son utilisation](#)
 - [l'achat d'un frigo / congélateur](#) et [son utilisation](#)

[1] .Voir également [Une nouvelle étiquette énergie pour les électroménagers](#)

[2] En Wallonie, le coût moyen du kWh électrique est en effet de 0,26€. À Bruxelles c'est plutôt 0,22€ et en Flandre 0,26€ également (Source : [observatoire des prix, APERe](#)).

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/une-nouvelle-etiquette-energie-pour-les-electromenagers>

[3] <http://www.ecoconso.be/fr/content/quel-frigo-congelateur-acheter-pour-economiser-lenergie>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/content/quelle-machine-laver-acheter-pour-moins-consommer>

[5] <http://www.ecoconso.be/fr/content/quel-seche-linge-acheter-pour-economiser-lenergie>

[6] <http://www.ecoconso.be/fr/content/quel-lave-vaisselle-acheter-pour-moins-consommer>

[7]

https://ec.europa.eu/info/energy-climate-change-environment/standards-tools-and-labels/products-labelling-rules-and-requirements/energy-label-and-ecodesign/product-database_fr

[8] <http://www.ecoconso.be/fr/content/8-conseils-pour-bien-choisir-ses-gros-appareils-electromenagers>

[9] <http://www.ecoconso.be/fr/content/comment-economiser-leau-et-lenergie-de-sa-machine-laver>

[10] <http://www.ecoconso.be/fr/content/5-conseils-pour-bien-utiliser-son-seche-linge>

[11] <http://www.ecoconso.be/fr/content/quel-lave-vaisselle-acheter-pour-moins-conommer>

[12] <http://www.ecoconso.be/fr/content/5-conseils-pour-bien-utiliser-son-lave-vaisselle>

[13] <http://www.ecoconso.be/fr/content/7-astuces-pour-bien-conserver-les-aliments-frais-au-frigo>

[14] <http://www.apere.org/fr/observatoire-prix>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

